

La 5^{ème} édition de La Tuile Terre Cuite Architendance est lancée !

Architecture | 19.02.20



Les candidatures sont ouvertes pour la cinquième édition du concours « La Tuile Terre Cuite Architendance », organisé par la Fédération Française des Tuiles et Briques. Cette année, les architectes ont jusqu'au 30 juin 2020 pour déposer leur dossier de candidature.

Depuis 2012, la Fédération Française des Tuiles et Briques organise tous les deux ans **le concours « La Tuile Terre Cuite Architendance »**, en partenariat avec le Réseau des Maisons de l'Architecture.

Le jury, présidé par un architecte membre du Réseau des Maisons de l'Architecture (RMA), est composé de lauréats d'éditions précédentes, d'un représentant des fabricants de la filière terre cuite, d'un journaliste spécialisé, et d'un enseignant.

Cette année, il sera présidé par Anne-Sophie Kehr, présidente du RMA, et comptera également Pascal Desplanques, architecte à l'Atelier Bettinger Desplanques (Grand prix 2018), Luca Battaglia, architecte chez Fresh Architectures (Grand prix 2014),

Philippe Prost, architecte à l'Atelier d'Architecture Philippe Prost (Lauréat 2016), mais aussi Sabri Bendimérad, architecte et maître de conférences à l'ENSA de Paris-Belleville.

Pour cette cinquième édition, les architectes ont jusqu'au 30 juin 2020 pour déposer leur dossier de candidature.

Pour rappel, le projet peut porter sur une construction neuve, une opération de réhabilitation, une extension ou une rénovation, mais l'ouvrage doit avoir été achevé il y a moins de quatre, ou être en cours d'achèvement.

Mettre en valeur la tuile en terre cuite

Le jury portera notamment attention à la mise en valeur de la tuile en terre cuite et l'originalité dans le traitement du toit et/ou de la façade, mais aussi à la créativité architecturale et aux qualités du projet, qu'elles soient environnementales ou techniques.

Une fois les candidatures clôturées, le jury délibérera le 6 octobre 2020 pour désigner deux lauréats pour chacune des trois catégories « Logement individuel », « Habitat collectif », et « Equipement / Bâtiment tertiaire ». Deux prix spéciaux seront également attribués : le « Prix du public » (via Instagram), et le « Prix des Architectes » (via Facebook).

La remise des prix officielle aura ensuite lieu en novembre 2020, à l'occasion de la Biennale du Réseau des Maisons de l'Architecture.

Rendez-vous [ici](#) pour candidater.

C.L.